

Forêt gersoise : objectif poursuite

Klaus, état de notre forêt 2 ans après...

Après 2 ans de gestion de crise suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009, il est temps de faire un point sur l'état de notre paysage gascon. Passés les premiers effrois, la foresterie s'est peu à peu organisée pour commencer à exploiter les bois chablis et cicatriser la forêt.

Les premières semaines, beaucoup de professionnels se sont «bousculés» dans les bois.

En effet, il semblait opportuniste de faire des stocks d'achat de bois étant donné les quantités importantes par terre. Malheureusement, et à la différence de la tempête de 1999, les marchés de vente du bois n'étaient pas du tout soutenus et suscitaient déjà une grave crise depuis juin 2008.

La nature aussi, malgré ce coup du sort terrible, n'a pas oeuvré partout de façon homogène.

On constate que dans la région Armagnac, une grande majorité de peupliers et résineux est tombé le 24 janvier sur des sols détrempés. Par contre, dans le chêne, les sols spécifiquement sableux ont subi les plus importants dégâts.

En effet, de manière générale (il y a toujours quelques exceptions), sur des terrains plus argileux (où les terres sont plus riches) nous avons constaté beaucoup moins de chablis. C'est là également où l'on trouve notre chêne gascon de qualité.

Tout cela pour dire que les chantiers (constat généraliste sur les plusieurs centaines de chantiers réalisés en 24 mois par la coopérative) de chênes ont généré énormément de bois de qualité médiocre.

Très faibles proportions de qualités plots et plots allongés, peu de charpentes, mais beaucoup plus de qualités avivés et traverses, marchés peu soutenus et sans grande valeur ajoutée.

Le départ de l'hiver 2009, un chantier moyen d'exploitation de chêne générera environ 50 % de bois sains pour le Bois d'Oeuvre, pour n'être plus qu'à ce jour à 5 à 10 % dans le meilleur de cas !

Dernière ligne droite pour les aides à la reconstitution

Depuis fin 2009 l'Etat a mis en place des aides permettant aux propriétaires forestiers de nettoyer leurs parcelles sinistrées et de replanter ces dernières.



14 - Volonté Paysanne du Gers n° 1192 - 4 mars 2011

Il semblerait qu'un certain nombre de personnes ignore l'existence de ces aides.

Alors à un moment où les enveloppes budgétaires allouées à ce ty-

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Les bénéficiaires de ces aides peuvent être :

- les propriétaires privés et leurs associations (groupement forestier, division)
- les propriétaires publics (en dehors de l'Etat)
- les structures de regroupements (coopératives, association syndicale, ...)
- les collectivités et établissements publics.

Pour être éligible le projet doit répondre à un seuil de surface minimum :

- pour les projets individuels la surface minimale est de 4 ha pour les feuillus divers et les résineux et d'1 ha pour le peuplier et le noyer.

pe d'opération risquent de diminuer, nous tenons à vous rappeler ces mesures.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide est fixé selon un barème forfaitaire. L'aide publique correspond à 80 % du montant prévu par le barème, les 20 % restants étant financés par le bénéficiaire.

Pour être recevable, la demande doit atteindre un minimum de 1 000 €.

TRAVAUX FINANÇABLES

Chaque type de travaux amenant à la reconstitution du peuplement peut-être subventionné. Parmi ceux-ci, on trouve :

- nettoyage des parcelles, exploitées ou non (intervention d'un

broyeur, destruction des souches...)

- reconstitution du peuplement, par plantation ou régénération naturelle

- remise en état des infrastructures connexes (fossés et passage busé)

- frais de maîtrise d'œuvre (intervention d'une coopérative pour la gestion technique et administrative).

des nettoyages et reconstitution

Une alternative à la plantation, mais attention...

La tempête Klaus est, encore à ce jour, soit 2 ans après la catastrophe, dans tous les esprits mais les propriétaires forestiers gersois ont su faire face. Ils ont repris en main leur bois au fur et à mesure que leurs parcelles étaient exploitées. L'Etat a mis en place, dès le courant 2009, des mesures permettant aux propriétaires qui le désiraient de nettoyer et de reconstruire leur boisement.

RÉGÉNÉRER, CE N'EST PAS RESTER LES BRAS CROISÉS

Deux types de mesures ont été agréées : la reconstitution par plantation mais également la reconstitution par régénération naturelle. Cette solution économiquement avantageuse est tout à fait adaptée à la renaissance des chênaies de l'Armagnac.

Cette technique n'a rien à voir avec l'idée préconçue «ça va repartir tout seul». C'est un véritable parcours technique avec ses interventions et ses travaux.

L'ADAPTATION À LA STATION

Avant de songer à régénérer votre chênaie, il convient de savoir si cette essence est bien adaptée à la station forestière de votre propriété.

En effet, contrairement à certaines idées reçues, la présence du chêne



et/ou de ses semis ne garantit pas que ce dernier soit réellement en place et adapté à l'endroit où il se trouve. Il convient donc d'effectuer une analyse du sol. Un technicien forestier pourra vous aider dans cette recherche.

D'une manière générale, le chêne pédunculé nécessite des terrains mieux alimentés en eau et plus riches que le chêne sessile.

Une fiche éditée par le Centre Ré-

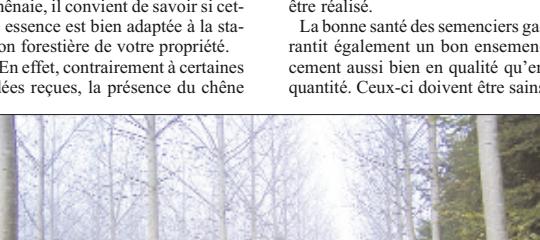
gional de la Propriété Forestière Mi-di-Pyrénées pourra vous en dire plus sur les différents Chênes. Cette fiche peut-être obtenue sur simple demande.

IDENTIFIER UNE PARCELLE PROPICE À LA RÉGÉNÉRATION

Suite à la tempête, la plupart des chênaies a perdu beaucoup d'arbres adultes susceptibles de produire des glands.

Dans le cas idéal, 50 à 80 semenciers, si possible bien répartis sur l'ensemble de la parcelle, sont nécessaires pour assurer une bonne couverture. En cas de trous ou de manque important par zone, un complément par plantation pourra être réalisé.

La bonne santé des semenciers garantit également un bon ensemble aussi bien en qualité qu'en quantité. Ceux-ci doivent être sains



arbes renversés ou cassés. Il ne doit rester sur la parcelle que les semenciers (50 à 80 arbres). Les bois évacués de la parcelle, suivant les cas, il devra être fait appel à un crocsouche suivi d'un passage de broyeur. Le sol doit être relativement propre pour permettre l'installation des glands et leur germination.

Dans le Gers, nous avons généralement une glandée abondante tous les deux ans. Nous devrons donc attendre deux ou quatre ans pour avoir au sol un tapis de jeunes chênes.

Dans un deuxième temps, nous pourrons alors procéder à l'exploitation des 50 ou 80 semenciers restant, nous appellerons cette intervention «la coupe définitive». Elle interviendra si on peut déterminer la présence de 10 000 semis par ha soit un semis par m².

TROISIÈME TEMPS, NOUS POUVONS CONSACRER TOUTES NOS EFFORTS AUX JEUNES SEMIS.

Notre souci est de pouvoir lutter contre la végétation concurrente : ronces, fougères, charmes, saules... Il est indispensable que vos jeunes chênes aient la tête au soleil, en pleine lumière.

Pour faciliter le travail, nous allons procéder, à l'aide d'un gyro-broyeur, à l'ouverture de cloisonnement distant de 6 m d'axe en axe, il nous restera des bandes de semis de 3 m de large.

A partir de ces cloisonnements, nous allons éliminer toute la concurrence, le but recherché est d'avoir des jeunes chênes la tête au soleil et les pieds dans la broussaille pour éviter les dégâts du chevreuil. Ce type d'opération devra être réalisé tous les ans tant que nos chênes en ont besoin, si l'on veut arriver au but fixé «Régénérer sa parcelle sainement».

DES AIDES

Pour toutes ces opérations, vous pouvez bénéficier d'une aide forfaitaire, comprenant le nettoyage de la parcelle, l'ouverture des cloisonnements et les dégagements s'élevant à 80 % de 1 700 € par ha.



Tendances des marchés du bois Bilan 2010

Après la crise financière fin 2008 et la tempête Klaus en 2009, les marchés ont été peu demandeurs autant en bois d'oeuvre qu'en bois d'industrie jusqu'au mois de juin.

On note une reprise d'activité forte dès septembre sur les bois d'industrie et soutenue pour les bois d'oeuvre.

Bois d'industrie

Papeterie :

Rachat de l'usine papetière de St Gaudens par Fibre Excellence courant 2010 - Augmentation de la production de 20 % - Forte demande de bois (feuillus et résineux).

Bois de chauffage :

Marché en développement (grossistes et particuliers) - Demande de très importante en bois toutes qualités et en bois triés (calibrage et longueur).

Bois d'oeuvre

Feuillus durs (chênes et divers) :

Demande régulière des utilisateurs locaux et éloignés (Espagne - Centre France) avec un souhait de plus en plus fort de contractualisation des volumes d'approvisionnement.

- Qualité merrains et menuiserie : Forte demande
- Qualité charpente et avivés : Forte demande
- Qualité charpente et traverse : Demande irrégulière.

Peupliers :

Montée en puissance de la consommation en bois de l'usine de déroulage contreplaqué Xilofrance (CPB partenaire) Marchés italien et espagnol demandeurs.

Résineux :

Pin maritime : marché encore fortement impacté par les conséquences de la tempête Klaus et les attaques de scolytes.

Autres résineux : idem pin maritime - Sciage à palette et cofrage - Qualité charpente : peu de demande.

Pour tous renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers

Service Forestier, Coopérative des Producteurs de Bois, Centre Régional de la Propriété Forestière Tél : 05 62 61 79 10 - Fax : 05 62 61 94 61